ADMINISTRATION COMMUNALE

9353 BETTENDORF

AVIS EN MATIÈRE DE RÈGLEMENTS COMMUNAUX

Par la présente, il est porté à la connaissance du public

qu'en séance du 19 octobre 2016, point 4, le conseil communal a édicté

- **un règlement de la circulation**

approuvé par M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures en date du 6 décembre 2016 et par M. le Ministre de l'Intérieur en date du 12 décembre 2016, référence 322/16/CR.

Le règlement communal entre en vigueur trois jours après sa publication par voie d'affiches dans la commune. Le public pourra consulter le texte intégral du règlement à la maison communale.

Bettendorf, le 15 décembre 2016
Pour le collège des bourgmestre et échevins
Le Bourgmestre, le Secrétaire,

ADMINISTRATION COMMUNALE ☆ BETTENDORF ☆

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Commission de circulation de l'État

ENTRÉE LE
14 DEC. 2016
Commune de Bettendorf

31

Ministère de l'Intérieur
Entrée: 08 DEC. 2016
81a x 3a 1 d 8

cce/rc/avis/16/1369

Avis de la Commission de circulation de l'Etat
au sujet du règlement de circulation du **19 octobre 2016** du Conseil communal de **Bettendorf** (réf. 4), abrogeant le règlement modifié du 10 avril 1992.

Transmis à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures avec avis d'approbation.

Luxembourg, le 5 décembre 2016
Pour la Commission de circulation de l'Etat

Nadine ~~DI LETIZIA~~ Diletizia
Secrétaire

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Département des transports

Transmis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur avec l'information que j'approuve les règlements de circulation du 19 octobre 2016 du Conseil communal de Bettendorf, réf. 4.

Luxembourg, le 6 décembre 2016
Pour le Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Claude PAQUET
Inspecteur

N° 322/16/CR
Vu et approuvé
Luxembourg, le 12 DEC. 2016
Pour le Ministre de l'Intérieur
p.d.

4 Place de l'Europe
L-1499 Luxembourg
Téléphone: (+352) 247-84931
Téléfax: (+352) 22 38 99
Adresse postale:
L-2938 Luxembourg
cce@tr.etat.lu
www.mt.public.lu

COMMUNE DE BETTENDORF

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 19 octobre 2016 **point 04**
Date de la convocation des conseillers : 13.10.2016
Date de l'annonce publique de la séance : 13.10.2016

Présents : Albert Back, bourgmestre,
Pascale Meyers-Hansen, Patrick Mergen, échevins,
Suzette Schannel-Serres, José Vaz Do Rio, Martien Kelders, Jean-Marie Sauber, Romain Heirens, conseillers,
Mireille Schlechter, secrétaire.
Absent exc. : /

Objet : **Approbation du règlement de la circulation de la commune de Bettendorf.**

Le conseil communal,

Vu l'article 5 modifié da la loi du 14 février 1955 concernant la règlementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement communal de la circulation modifié du 10 avril 1992 ;

Vu sa décision du 8 juillet 2015, point 3, par laquelle il décide
- d'approuver le projet du règlement de la circulation et son annexe 1 tel que présenté en séance ;
- d'ajouter à l'Annexe 1 : Dispositions particulières : 1 Bettendorf, route d'Eppeldorf (CR357) page 36 et rue du Pont (CR357) page 45 :
  Article 6/1/1 Zone à 30 km/h sur toute la longueur 08.07.2015

Considérant que cette décision du 8 juillet 2015 n'a pas été approuvée par l'autorité supérieure ;

Vu le nouveau projet du règlement de la circulation et son annexe 1 ;

Après avoir délibéré conformément à la loi ;

décide à l'unanimité des voix

- d'annuler sa décision du 8 juillet 2015, point 3 ;
- d'approuver le projet du règlement de la circulation et son annexe 1 tel que présenté en séance et
- prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente.

Ainsi décidé, date que dessus

ADMINISTRATION COMMUNALE BETTENDORF

Pour extrait conforme,
Bettendorf, le 20 octobre 2016
Le bourgmestre, le secrétaire,

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BETTENDORF

RÈGLEMENT DE CIRCULATION

Séance publique du: .....

Point de l'ordre du jour: .....

Date de l'annonce publique de la séance: .....

Date de la convocation des conseillers: .....

Présents: .....
.....
.....
.....

Le Conseil communal,

Vu l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement de circulation modifié du 10 avril 1992 ;

Décide avec ..... voix et .... abstentions/à l'unanimité des voix d'émettre le règlement de circulation communal suivant:

ADMINISTRATION COMMUNALE DE BETTENDORF

RÈGLEMENT DE CIRCULATION

CHAPITRE 1: OBJET 5
CHAPITRE 2: CIRCULATION - INTERDICTIONS ET RESTRICTIONS.....6
CHAPITRE 3: CIRCULATION - OBLIGATIONS.....12
CHAPITRE 4: CIRCULATION - PRIORITES.....14
CHAPITRE 5: ARRET, STATIONNEMENT ET PARCAGE - INTERDICTIONS ET LIMITATIONS
CHAPITRE 6: REGLEMENTATIONS ZONALES 21
CHAPITRE 7: DISPOSITIONS FINALES 22
ANNEXE 1: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.....23

Commune de Bettendorf
VU et APPROUVÉ
Bettendorf, le 19.10.2016
Le CONSEIL COMMUNAL, p.o.
Le Bourgmestre, le Secrétaire,

ADMINISTRATION COMMUNALE BETTENDORF

Table des matiéres

CHAPITRE 1: OBJET
Art. 1er.

CHAPITRE 2: CIRCULATION - INTERDICTIONS ET RESTRICTIONS

1ière SECTION: ACCES INTERDIT
Art. 2/1/1 Accès interdit

2e SECTION: CIRCULATION INTERDITE DANS LES DEUX SENS
Art. 2/2/1 Circulation interdite dans les deux sens
Art. 2/2/2 Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles
Art. 2/2/3 Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, tracteurs et machines automotrices
Art. 2/2/4 Circulation interdite dans les deux sens, enneigement ou verglas
Art. 2/2/5 Circulation interdite dans les deux sens certains jours et heures

3e SECTION: ACCES INTERDIT A UNE CERTAINE CATEGORIE DE VEHICULES OU D'USAGERS
Art. 2/3/1 Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs
Art. 2/3/2 Accès interdit aux piétons

4e SECTION: INTERDICTION DE TOURNER
Art. 2/4/1 Interdiction de tourner à droite

5e SECTION: INTERDICTION DE DEPASSEMENT
Art. 2/5/1 Interdiction de dépassement

6e SECTION: VITESSE MAXIMALE AUTORISEE
Art. 2/6/1 Vitesse maximale autorisée

CHAPITRE 3: CIRCULATION - OBLIGATIONS

Art. 3/1 Contournement obligatoire
Art. 3/2 Chemin pour piétons obligatoire
Art. 3/3 Passage pour piétons

CHAPITRE 4: CIRCULATION - PRIORITES

Art. 4/1 Cédez le passage
Art. 4/2 Arrêt
Art. 4/3 Signaux colorés lumineux

CHAPITRE 5: ARRET, STATIONNEMENT ET PARCAGE - INTERDICTIONS ET LIMITATIONS

1ière SECTION: STATIONNEMENT ET PARCAGE - DISPOSITION GENERALE
Art. 5/1/1 Stationnement et parcage, disposition générale >48h
2e SECTION: STATIONNEMENT INTERDIT
Art. 5/2/1 Stationnement interdit
Art. 5/2/2 Stationnement interdit aux véhicules automoteurs > 3,5t
Art. 5/2/3 Stationnement interdit, excepté personnes handicapées
Art. 5/2/4 Stationnement interdit certains jours
3e SECTION: ARRET ET STATIONNEMENT INTERDITS
Art. 5/3/1 Arrêt et stationnement interdits
4e SECTION: STATIONNEMENT ALTERNE
Art. 5/4/1 Stationnement alterné
5e SECTION: PARKING
Art. 5/5/1 Parking / Parking-relais
6e SECTION: PARCAGE A DUREE LIMITEE (NON PAYANT)
Art. 5/6/1 Parcage avec disque
7e SECTION: ARRET D'AUTOBUS
Art. 5/7/1 Arrêt d'autobus

CHAPITRE 6: REGLEMENTATIONS ZONALES

1ière SECTION: ZONES A TRAFIC APAISE
Art. 6/1/1 Zone à 30 km/h
2e SECTION: ARRET, STATIONNEMENT ET PARCAGE - INTERDICTIONS ET LIMITATIONS
Art. 6/2/1 Zone 'Stationnement interdit, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés'

CHAPITRE 7: DISPOSITIONS FINALES

Art. 7/1 Disposition pénale
Art. 7/2 Disposition abrogatoire

ANNEXE 1: DISPOSITIONS PARTICULIERES

1 Bettendorf (Bettendrëf)
2 Gilsdorf (Gilsdrëf)
3 Moestroff (Méischtref)
4 en dehors des localités

CHAPITRE 1: OBJET

Art. 1er.

Le présent règlement a pour objet de régler la circulation sur les voies publiques et sur les voies ouvertes à la circulation publique de la Commune de Bettendorf. Il porte sur l'ensemble des voies situées en agglomération et sur la voirie communale située hors agglomération.

Le présent règlement comporte les dispositions générales reprises aux articles ci-après.

Les dispositions particulières sont annexées au présent règlement dont elles font partie intégrante.

CHAPITRE 2: CIRCULATION - INTERDICTIONS ET RESTRICTIONS

1ière SECTION: ACCES INTERDIT

Art. 2/1/1 Accès interdit

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans le sens indiqué. Lesdits tronçons sont uniquement accessibles dans le sens opposé.
Cette réglementation est indiquée dans le sens interdit par le signal C,1a 'accès interdit' et, dans le sens opposé, par le signal E,13a ou E,13b 'voie à sens unique'.

2e SECTION: CIRCULATION INTERDITE DANS LES DEUX SENS

Art. 2/2/1 Circulation interdite dans les deux sens

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs.
Cette réglementation est indiquée par le signal C,2 'circulation interdite dans les deux sens'.

Art. 2/2/2 Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des riverains, de leurs fournisseurs et des conducteurs de cycles.
Pour les tronçons pourvus de la mention "patins à roulettes autorisés", l'accès dans les deux sens est autorisé aux piétons utilisant des dispositifs à roues fixés aux pieds ou comportant une planche servant de support.
Cette réglementation est indiquée par le signal C,2 'circulation interdite dans les deux sens' complété par un panneau additionnel 5a portant le symbole du cycle ainsi que, le cas échéant, par un panneau additionnel 6b.

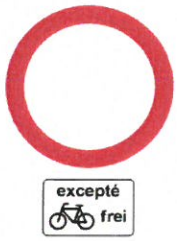

Art. 2/2/3 Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, tracteurs et machines automotrices

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux, à l'exception des riverains, de leurs fournisseurs, des conducteurs de cycles et des conducteurs de tracteurs et de machines automotrices.
Pour les tronçons pourvus de la mention "patins à roulettes autorisé", l'accès dans les deux sens est autorisé aux piétons utilisant des dispositifs à roues fixés aux pieds ou comportant une planche servant de support.
Cette réglementation est indiquée par le signal C,2 'circulation interdite dans les deux sens' complété par un panneau additionnel 5a portant les symboles du cycle et du tracteur ainsi que, le cas échaéant, par un panneau additionnel 6b.

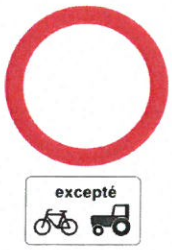

Art. 2/2/4 Circulation interdite dans les deux sens, enneigement ou verglas

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux en cas d'enneigement ou de verglas, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs.
Cette réglementation est indiquée par le signal C,2 'circulation interdite dans les deux sens' complété par un panneau additionnel portant l'inscription "en cas de neige ou de verglas".

Art. 2/2/5 Circulation interdite dans les deux sens certains jours et heures

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux pendant les jours et heures indiqués, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs.
Cette réglementation est indiquée par le signal C,2 'circulation interdite dans les deux sens' complété par un panneau additionnel portant l'inscription "jours ouvrables" suivie de l'inscription des jours et heures pendant lesquels l'interdiction s'applique.

3e SECTION: ACCES INTERDIT A UNE CERTAINE CATEGORIE DE VEHICULES OU D'USAGERS

Art. 2/3/1 Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit dans le ou les sens indiqués aux conducteurs de véhicules automoteurs destinés au transport de choses et dont la masse maximale autorisée dépasse 3,5 tonnes, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs.
Cette réglementation est indiquée par le signal C,3e 'accès interdit aux conducteurs de véhicules automoteurs destinés au transport de choses' portant l'inscription "3,5t" et complété par un panneau additionnel 5a portant l'inscription "excepté riverains et fournisseurs".

Art. 2/3/2 Accès interdit aux piétons

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit dans le ou les sens indiqués aux piétons.
Cette réglementation est indiquée par le signal C,3g 'accès interdit aux piétons'.

4e SECTION: INTERDICTION DE TOURNER

Art. 2/4/1 Interdiction de tourner à droite

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, il est, aux endroits désignés, interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux de tourner à droite dans les voies indiquées.
Cette réglementation est indiquée par le signal C,11b 'interdiction de tourner à droite'.

5e SECTION: INTERDICTION DE DEPASSEMENT

Art. 2/5/1 Interdiction de dépassement

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, il est, aux endroits désignés, interdit aux conducteurs de véhicules automoteurs de dépasser des véhicules automoteurs autres que des motocycles à deux roues sans side-car et des cyclomoteurs.
Cette réglementation est indiquée par le signal C,13aa 'interdiction de dépassement'.

6e SECTION: VITESSE MAXIMALE AUTORISEE

Art. 2/6/1 Vitesse maximale autorisée

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, la vitesse maximale autorisée est, aux endroits désignés, limitée à la vitesse indiquée.
Cette réglementation est indiquée par le signal C,14 'limitation de vitesse' adapté.

CHAPITRE 3: CIRCULATION - OBLIGATIONS

Art. 3/1 Contournement obligatoire

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, les conducteurs de véhicules et d'animaux doivent, aux endroits désignés, passer du côté du refuge ou de l'obstacle suivant la direction indiquée par la flèche du signal.
Cette réglementation est indiquée par le signal D,2 'contournement obligatoire' adapté.

Art. 3/2 Chemin pour piétons obligatoire

Pour les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'accès aux tronçons désignés est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux et réservé aux piétons, sans préjudice de l'article 104 modifié du Code de la route.
Pour les tronçons pourvus de la mention "patins à roulettes autorisés", l'accès est autorisé aux piétons utilisant des dispositifs à roues fixés aux pieds ou comportant une planche servant de support.
Cette réglementation est indiquée par le signal D,5 'chemin pour piétons obligatoire' complété, le cas échéant, par un panneau additionnel 6b.

Art. 3/3 Passage pour piétons

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, un passage pour piétons est aménagé aux endroits désignés.
Cette réglementation est indiquée par le signal E,11a 'passage pour piétons' et par un marquage au sol conforme à l'article 110 modifié du Code de la route.

CHAPITRE 4: CIRCULATION - PRIORITES

Art. 4/1 Cédez le passage

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, les conducteurs de véhicules et d'animaux doivent, aux intersections avec les voies désignées, céder le passage aux conducteurs qui circulent dans les deux sens sur celles-ci.
Cette réglementation est indiquée sur les voies non prioritaires par le signal B,1 'cédez le passage'.

Art. 4/2 Arrêt

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, les conducteurs de véhicules et d'animaux doivent, aux intersections avec les voies désignées, marquer l'arrêt et céder le passage aux conducteurs qui circulent dans les deux sens sur celles-ci.
Cette réglementation est indiquée sur les voies non prioritaires par le signal B,2a 'arrêt'.

Art. 4/3 Signaux colorés lumineux

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, la circulation des véhicules, animaux et piétons est réglée aux endroits désignés par des signaux colorés lumineux conformes à l'article 109 modifié du Code de la route.

CHAPITRE 5: ARRET, STATIONNEMENT ET PARCAGE - INTERDICTIONS ET LIMITATIONS

1ière SECTION: STATIONNEMENT ET PARCAGE - DISPOSITION GENERALE

Art. 5/1/1 Stationnement et parcage, disposition générale >48h

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement et le parcage sans déplacement du véhicule au-delà d'une durée de 48h sont interdits aux endroits désignés, sans préjudice des dispositions concernant les interdictions de stationnement ainsi que le stationnement et le parcage à durée limitée.

2e SECTION: STATIONNEMENT INTERDIT

Art. 5/2/1 Stationnement interdit

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement est interdit du côté désigné de la chaussée.
Cette réglementation est indiquée par le signal C,18 'stationnement interdit'.

Art. 5/2/2 Stationnement interdit aux véhicules automoteurs > 3,5t

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement est interdit du côté désigné de la chaussée aux véhicules automoteurs dont la masse maximale autorisée dépasse 3,5tonnes.
Cette réglementation est indiquée par le signal C,18 'stationnement interdit' complété par un panneau additionnel 1 portant le symbole du véhicule automoteur suivi de l'inscription " > 3,5t".

Art. 5/2/3 Stationnement interdit, excepté personnes handicapées

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement sur les emplacements désignés est interdit, à l'exception du stationnement des véhicules servant au transport de personnes handicapées et munis d'une carte de stationnement pour personnes handicapées en cours de validité.
Cette réglementation est indiquée par le signal C,18 'stationnement interdit' complété par un panneau additionnel 5b portant, le cas échéant, l'inscription du nombre d'emplacements visés.

Art. 5/2/4 Stationnement interdit certains jours

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement est interdit du côté désigné de la chaussée aux jours et heures indiqués.
Cette réglementation est indiquée par le signal C,18 'stationnement interdit' complété par un panneau additionnel 4.

3e SECTION: ARRET ET STATIONNEMENT INTERDITS

Art. 5/3/1 Arrêt et stationnement interdits

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, l'arrêt et le stationnement sont interdits du côté désigné de la chaussée.
Cette réglementation est indiquée par le signal C,19 'arrêt et stationnement interdits'.

4e SECTION: STATIONNEMENT ALTERNE

Art. 5/4/1 Stationnement alterné

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement est interdit en alternance des deux côtés de la chaussée.
Cette réglementation est indiquée du côté de la chaussée où le stationnement est interdit du 1er au 15 du mois par le signal C,20a 'stationnement interdit du 1er au 15' et du côté de la chaussée où le stationnement est interdit du 16 au 31 du mois par le signal C,20b 'stationnement interdit du 16 au 31'.

5e SECTION: PARKING

Art. 5/5/1 Parking / Parking-relais

Les endroits énumérés en annexe et se référant au présent article sont considérés comme parkings ou parkings-relais. Auxdits endroits le parcage est autorisé à toute catégorie de véhicules.
Cette réglementation est indiquée par le signal E,23 'parking' ou E,25a 'parking couvert' ou par les signaux E,23b, E,23c ou E,23d 'parking-relais'.

6e SECTION: PARCAGE A DUREE LIMITEE (NON PAYANT)

Art. 5/6/1 Parcage avec disque

Les endroits énumérés en annexe et se référant au présent article sont considérés comme parkings. Auxdits endroits le parcage est autorisé à toutes catégories de véhicules. Aux jours et heures indiqués le parcage est limité à la durée indiquée et soumis à l'obligation d'exposer le disque de parcage conformément audit article 168 modifié du Code de la route.
Sont dispensés de l'obligation d'exposer le disque de parcage et d'observer la durée maximale de parcage autorisée:
- les conducteurs de motocycles, de cyclomoteurs et de cycles, sur les emplacements qui leurs sont réservés.

Cette réglementation est indiquée par le signal E,23 'parking' complété par un panneau additionnel 7a.

7e SECTION: ARRET D'AUTOBUS

Art. 5/7/1 Arrêt d'autobus

Sur les voies énumérées en annexe et se référant au présent article, un arrêt d'autobus est aménagé aux endroits désignés.
Cette réglementation est indiquée par le signal E,19 'arrêt d'autobus'.

CHAPITRE 6: REGLEMENTATIONS ZONALES

1ière SECTION: ZONES A TRAFIC APAISE

Art. 6/1/1 Zone à 30 km/h

Dans les zones des voies énumérées en annexe et se référant au présent article, la vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h.
Cette réglementation est indiquée aux entrées des zones par une signalisation zonale portant le signal C,14 'limitation de vitesse' muni de l'inscription "30".

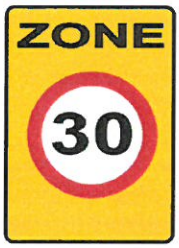

2e SECTION: ARRET, STATIONNEMENT ET PARCAGE - INTERDICTIONS ET LIMITATIONS

Art. 6/2/1 Zone 'Stationnement interdit, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés'

Dans les zones des voies énumérées en annexe et se référant au présent article, le stationnement est interdit en dehors des emplacements marqués ou aménagés.
Cette réglementation est indiquée aux entrées de la zone par une signalisation zonale portant le signal C,18 'stationnement interdit' complété par un cartouche portant, selon le cas, l'inscription "excepté sur les emplacements marqués" ou "excepté sur les emplacements aménagés".

CHAPITRE 7: DISPOSITIONS FINALES

Art. 7/1 Disposition pénale

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 7/2 Disposition abrogatoire

Le règlement communal de circulation du 10 avril 1992, tel qu'il a été modifié dans la suite, est abrogé.

Signatures:

ANNEXE 1: DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

1 Bettendorf (Bettendrëf) 24
2 Gilsdorf (Gilsdrëf) 53
3 Moestroff (Méischtref) 79
4 en dehors des localités 90

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Bongert, am 25
Château, rue du 26
Cimetière, rue du 27
Diekirch - Tronçon A: voirie étatique (N19), route de 28
Diekirch - Tronçon B : voirie communale, route de 30
Donner, im 31
Eglise, rue de l' 32
Elick, am 34
Enner Owent, rue 35
Eppeldorf, route d' (CR357) 36
Freschegaass 37
Gare, rue de la 38
Grouf, an der 39
Hannert dem Schlass, cité 40
Ieselswee, am 41
Moulin, rue du 42
Neuve, rue 43
Pont, rue du (CR357) 45
Roudebierg, am 47
Strauss, cité Pierre 48
Treppchen, um 50
Vergers, rue des 51
Zengen, hinter den 52

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Bongert, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/4	Circulation interdite dans les deux sens, enneigement ou verglas	- De la maison 10 jusqu'au chemin Ennerfooss	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Château, rue du

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/3	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la rue du Pont (CR357)	19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue du Pont (CR357)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/4	Stationnement interdit certains jours	- Devant la maison relais (jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 7h00 à 19h00, excepté 15 min.)	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Cimetière, rue du

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/2	Chemin pour piétons obligatoire	- Le chemin "Kierchepad" entre la rue du Cimetière et la rue de l'Eglise, sur toute la longueur	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Diekirch - Tronçon A: voirie étatique (N19), route de

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/5/1	Interdiction de dépassement	- Sur toute la longueur, dans les deux sens	19/10/2016	
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- De la maison 39 jusqu'à la fin de l'agglomération, en direction de Bleesbruck, dans les deux sens, 70 km/h	19/10/2016	
3/1	Contournement obligatoire	- Îlot médian, à la hauteur de la maison 59a, à droite - Îlot médian, à l'intersection avec la rue Neuve, à droite (2x) - Îlot médian, à la hauteur de la maison 67, à droite	19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016	
3/3	Passage pour piétons	- A la hauteur de la maison 45 - A la hauteur de la maison 59a - A l'intersection avec la rue Neuve - A la hauteur de la maison 67 - A la hauteur de la maison 97 - A la hauteur de la maison 107	19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016	

4/3	Signaux colorés lumineux	- A l'intersection avec la rue Neuve 19/10/2016 - A la hauteur de la maison 67 19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés 19/10/2016	
5/5/1	Parking / Parking-relais	- le parking à l'intersection avec la rue Neuve, du côté impair 19/10/2016	
5/7/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 45, du côté impair 19/10/2016 - A la hauteur de la maison 47, du côté pair 19/10/2016 - A la hauteur de la maison 99, du côté pair 19/10/2016 - A la hauteur des maisons 101 à 103, du côté impair 19/10/2016 - A l'intersection avec la rue Neuve, des deux côtés 19/10/2016	

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Diekirch - Tronçon B : voirie communale, route de

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/1/1	Accès interdit	- De la maison 43 jusqu'à la maison 45	19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la route de Diekirch (N19) (2x)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur, dans les deux sens, 30 km/h	19/10/2016	

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Donner, im

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/1	Stationnement interdit	- A l'intersection avec la rue "An der Grouf", sur une longueur de 15 mètres, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Eglise, rue de l'

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/2	Chemin pour piétons obligatoire	- Le chemin "Kierchepad" entre la rue du Cimetière et la rue de l'Eglise, sur toute la longueur	19/10/2016	
3/3	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la route de Diekirch (N19)	19/10/2016	
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la route de Diekirch (N19)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/3	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- Sur le parking à la hauteur de la maison 8, du côté pair, 1 emplacement	19/10/2016	
5/5/1	Parking / Parking-relais	- Le parking à côté de l'église - Le parking à la hauteur de la maison 8, du côté pair - Le parking à la hauteur de la maison	19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016	

		13, du côté impair	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur 19/10/2016	

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Elick, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Enner Owent, rue

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Eppeldorf, route d' (CR357)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/3	Passage pour piétons	- A côté de la maison 2a	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Freschegaass

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue du Pont (CR357)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/1	Stationnement interdit	- Sur le tronçon Krippel, sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	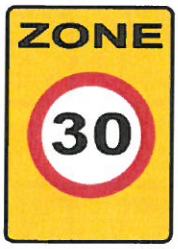

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Gare, rue de la

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens, 30 km/h	19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la route d'Eppeldorf (CR357)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/5/1	Parking / Parking-relais	- Le parking à côté des terrains de tennis - Le parking devant le camping (du 01.11 jusqu'au 31.03)	19/10/2016 19/10/2016	
5/6/1	Parcage avec disque	- Le parking devant le camping (tous les jours, de 0h00 à 24h00, max. 15 min.) (du 01.04. jusqu'au 30.10)	19/10/2016	

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Grouf, an der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/4	Circulation interdite dans les deux sens, enneigement ou verglas	- De la maison 42 jusqu'à la rue Am Bongert	19/10/2016	
3/3	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la route de Diekirch (N19)	19/10/2016	
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la route de Diekirch (N19)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Hannert dem Schlass, cité

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Ieselswee, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Moulin, rue du

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/1/1	Accès interdit	- De la maison 15 jusqu'à la maison 1	19/10/2016	
3/3	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la route de Diekirch (N19)	19/10/2016	
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la route de Diekirch (N19)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Neuve, rue

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/1/1	Accès interdit	- De la rue du Château jusqu'à la route de Diekirch (N19)	19/10/2016	
3/3	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la route de Diekirch (N19) (2x)	19/10/2016	
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la route de Diekirch (N19)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/3	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- Sur le parking à la hauteur de la Mairie, 1 emplacement	19/10/2016	
5/5/1	Parking / Parking-relais	- Le parking à la hauteur du Hall Sportif, du côté pair - Le parking à côté du Hall Sportif, du côté impair - Le parking à la hauteur de la Mairie	19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016	

5/7/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur du Hall Sportif, du côté impair 19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur 19/10/2016	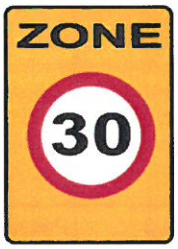

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Pont, rue du (CR357)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/2	Accès interdit aux piétons	- De la maison 5 jusqu'à la Freschegaass, des deux côtés	19/10/2016	
3/3	Passage pour piétons	- A côté de la maison 16	19/10/2016	
		- A la hauteur du pont de la Sûre	19/10/2016	
		- A l'intersection avec la route de Diekirch (N19)	19/10/2016	
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la route de Diekirch (N19)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/1	Stationnement interdit	- De la maison 18 jusqu'au pont de la Sûre, du côté pair	19/10/2016	

5/2/3	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- Sur le parking à côté de la maison 16 (1 emplacement) 19/10/2016	
5/3/1	Arrêt et stationnement interdits	- De la route de Diekirch (N19) jusqu' à la Freschegaass, du côté pair 19/10/2016 - De la maison 16 jusqu'à la maison 18, du côté pair 19/10/2016	
5/5/1	Parking / Parking-relais	- Le parking à la hauteur de la maison 8, du côté impair 19/10/2016 - La parking à côté de la maison 16 19/10/2016	
5/7/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de l'école, du côté impair 19/10/2016	

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Roudebierg, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Strauss, cité Pierre

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/3	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la route de Diekirch (N19)	19/10/2016	
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la route de Diekirch (N19)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/3	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- Sur le parking à côté de la maison 30, du côté pair, 1 emplacement	19/10/2016	
5/5/1	Parking / Parking-relais	- Le parking à la hauteur des maisons 26 à 30, du côté impair - Le parking à la hauteur des maisons 32 à 34, du côté impair - Le parking à côté de la maison 30, du côté pair - Le parking à côté du centre de recyclage	19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016	

6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Treppchen, um

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Vergers, rue des

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens, 30 km/h	19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la route de Diekirch (N19)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

1 Bettendorf (Bettendrëf)

Zengen, hinter den

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/3	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la route de Diekirch (N19)	19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la route de Diekirch (N19)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

2 Gilsdorf (Gilsdrëf)

Aal, rue am 54
Bell, op der 56
Broderbour, route de (CR356) 57
Chemin d'accès vers Rittwee 59
Clairefontaine, rue (Tronçon A: voirie étatique N17) 60
Clairefontaine, rue (Tronçon B: voirie communale) 62
Eau, rue de l' 63
Grond, am 65
Jardins, rue des 66
Knaeppchen, rue um 68
Pont, rue du (CR356A) 69
Prés, rue des 70
Principale, rue (Tronçon A: voirie étatique CR356) 71
Principale, rue (Tronçon B: voirie communale) 73
Schellecksgaass 75
Steinecker, am 76
Treppchen, am 77
Waasser, um aale 78

2 Gilsdorf (Gilsdrëf)

Aal, rue am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/3	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la rue Principale (CR356)	19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue Principale (CR356)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/1	Stationnement interdit	- A l'intersection avec la rue Principale (CR356), sur une longueur de 20 mètres, du côté pair	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

6/2/1	Zone 'Stationnement interdit, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés'	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

2 Gilsdorf (Gilsdrëf)

Bell, op der

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles	- Sur toute la longueur	19/10/2016	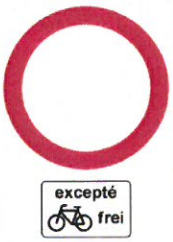
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la route de Broderbour (CR356)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/1	Stationnement interdit	- De la maison 1 jusqu'à la maison 4, du côté opposé des maisons	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	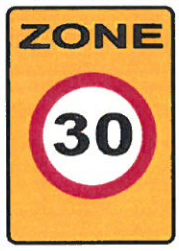

2 Gilsdorf (Gilsdrëf)

Broderbour, route de (CR356)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur	19/10/2016	
3/3	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la rue Principale - A la hauteur de la maison 16a	19/10/2016 19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- Le tronçon à côté de la maison 23, à la route de Broderbour (CR356)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/1	Stationnement interdit	- De la rue Principale (CR356) jusqu'à la rue de l'Eau, des deux côtés	19/10/2016	
5/5/1	Parking / Parking-relais	- Le parking en face de la maison 2	19/10/2016	

5/7/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 23, du côté impair - A la hauteur de la maison 18, du côté pair	19/10/2016 19/10/2016	

2 Gilsdorf (Gilsdrëf)

Chemin d'accès vers Rittwee

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et patins à roulettes	- Sur toute la longueur	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/1	Stationnement interdit	- Sur toute la longueur, du côté pair	19/10/2016	

2 Gilsdorf (Gilsdrëf)

Clairefontaine, rue (Tronçon A: voirie étatique N17)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/5/1	Interdiction de dépassement	- De 170 mètres avant l'intersection avec la rue du Pont jusqu'à la limite communale, en direction de Diekirch	19/10/2016	
		- De la limite communale avec Diekirch jusqu'à 170 mètres après l'intersection avec la rue du Pont (CR356A), en direction de Bleesbrueck	19/10/2016	
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- De l'intersection avec le chemin Faulert jusqu'à la fin de l'agglomération, en direction de Bleesbrueck, dans les deux sens, 70 km/h	19/10/2016	
3/3	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la rue du Pont (CR356A) (2x)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/4	Stationnement interdit certains jours	- De la rue du Pont jusqu'à la fin de l'agglomération, en direction de Bleesbruck (du lundi au dimanche, excepté 24h)	19/10/2016	

5/7/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 21, du côté pair - A l'intersection avec la rue du Pont (CR356A), du côté impair	19/10/2016 19/10/2016	

2 Gilsdorf (Gilsdrëf)

Clairefontaine, rue (Tronçon B: voirie communale)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/1	Circulation interdite dans les deux sens	- Le chemin d'accès sous le pont de la Sûre, sur toute la longueur	19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- Le tronçon de la maison 23 jusqu'à la maison 37, à l'intersection avec la rue Clairefontaine (N17) (2x) - Le tronçon à la hauteur de la maison 21, à la rue Clairefontaine (N17)	19/10/2016 19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

2 Gilsdorf (Gilsdrëf)

Eau, rue de l'

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles	- Sur toute la longueur	19/10/2016	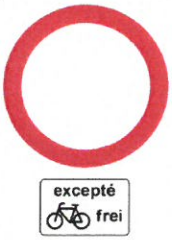
3/3	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la rue Principale (CR356)	19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue Principale (CR356)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/5/1	Parking / Parking-relais	- Le parking à l'intersection avec la rue Principale (CR356)	19/10/2016	

6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur 19/10/2016	

2 Gilsdorf (Gilsdrëf)

Grond, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

2 Gilsdorf (Gilsdrëf)

Jardins, rue des

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens, 30 km/h	19/10/2016	
3/3	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la rue du Pont (CR356A)	19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue du Pont (CR356A)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/1	Stationnement interdit	- Sur l'aire de rebroussement à la fin de la rue, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/2	Stationnement interdit aux véhicules automoteurs > 3,5t	- Sur toute la longueur, du côté impair	19/10/2016	

5/2/3	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- Sur le parking du centre polyvalent, un emplacement 19/10/2016	
5/5/1	Parking / Parking-relais	- Le parking du centre polyvalent 19/10/2016	
5/7/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 10, du côté impair 19/10/2016	

2 Gilsdorf (Gilsdrëf)

Knaeppchen, rue um

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/1/1	Accès interdit	- De la rue Principale (CR356) jusqu'à la maison 4	19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue Principale (CR356)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	
6/2/1	Zone 'Stationnement interdit, excepté sur les emplacements marqués ou aménagés'	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

2 Gilsdorf (Gilsdrëf)

Pont, rue du (CR356A)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/3	Passage pour piétons	- A la hauteur de la maison 4 - A la hauteur de la maison 3 - A l'intersection avec la rue Clairefontaine (N17)	19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue Clairefontaine (N17)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/1	Stationnement interdit	- De la rue Principale (CR356) jusqu'à la rue des Prés, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/3	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- A côté de l'Eglise (1 emplacement)	19/10/2016	

2 Gilsdorf (Gilsdrëf)

Prés, rue des

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/3	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la rue du Pont (CR356A)	19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue du Pont (CR356A) - L'accès vers le parking du terrain de football, à la rue des Prés	19/10/2016 19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/1	Stationnement interdit	- De la rue Principale jusqu'à la maison 30, du côté pair	19/10/2016	
5/5/1	Parking / Parking-relais	- Le parking à la hauteur de la maison 2, du côté impair - Le parking à côté du terrain de football - Le parking à la hauteur du cimetière, des deux côtés	19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

2 Gilsdorf (Gilsdrëf)

Principale, rue (Tronçon A: voirie étatique CR356)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/5	Circulation interdite dans les deux sens certains jours et heures	- Le chemin d'accès au centre d'intervention (jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 7h00 à 17h00)	19/10/2016	
2/4/1	Interdiction de tourner à droite	- Dans la rue um Knaeppchen, en provenance de Diekirch	19/10/2016	
3/3	Passage pour piétons	- A la hauteur de la maison 41 - A la hauteur de la maison 1c - A la hauteur de la maison 5a - A la hauteur de l'école - A la hauteur de la maison 25	19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- Le chemin d'accès au centre d'intervention, à la rue Principale (CR356)	19/10/2016	
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la rue du Pont (CR356A) et la route de Broderbour (CR356)	19/10/2016	

5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés 19/10/2016	
5/2/1	Stationnement interdit	- De la maison 14 jusqu'à la rue du Pont (CR356A), du côté impair 19/10/2016 - De la fin de l'agglomération jusqu'à la maison 26, du côté pair 19/10/2016 - De la maison 30 jusqu'à la rue du Pont (CR356A), du côté pair 19/10/2016	
5/2/3	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- Sur le parking de l'ancienne école, 1 emplacement 19/10/2016	
5/5/1	Parking / Parking-relais	- Le parking à la hauteur de l'école et du centre d'intervention 19/10/2016 - Le parking de l'ancienne école 19/10/2016	
5/7/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 26, du côté pair 19/10/2016 - A côté de la maison 19, du côté impair 19/10/2016	

2 Gilsdorf (Gilsdrëf)

Principale, rue (Tronçon B: voirie communale)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/3	Passage pour piétons	- A la hauteur de l'église	19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue du Pont (CR356A) et la route de Broderbour (CR356)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/1	Stationnement interdit	- Le chemin à la hauteur de l'église, sur toute la longueur, du côté opposé de l'église - A la hauteur du cimetière, du côté pair	19/10/2016 19/10/2016	
5/5/1	Parking / Parking-relais	- A la hauteur du cimetière, du côté impair	19/10/2016	
5/7/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la maison 58, du côté pair	19/10/2016	

6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

2 Gilsdorf (Gilsdrëf)

Schellecksgaass

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/2	Chemin pour piétons obligatoire	- Le chemin de liaison entre la rue Am Treppchen et la Schellecksgaass, sur toute la longueur	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

2 Gilsdorf (Gilsdrëf)

Steinecker, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

2 Gilsdorf (Gilsdrëf)

Treppchen, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/2	Chemin pour piétons obligatoire	- Le chemin de liaison entre la rue Am Treppchen et la Schellecksgaass, sur toute la longueur	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	

2 Gilsdorf (Gilsdrëf)

Waasser, um aale

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/3	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la rue Principale (CR356)	19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue Principale (CR356)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	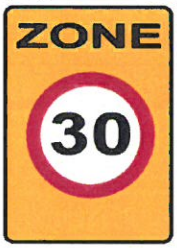

3 Moestroff (Méischtref)

Chemin de liaison entre la rue de la Gare (CR357C) et la rue de l'Eglise 80
Diekirch, route de (Tronçon A: voirie étatique N19) 81
Diekirch, route de (Tronçon B: voirie communale) 82
Eglise, rue de l' 83
Gare, rue de la (CR357C) 85
Laach 86
Laacheflouer, am 87
Vergers, rue des 88
Wohweg, im 89

3 Moestroff (Méischtref)

Chemin de liaison entre la rue de la Gare (CR357C) et la rue de l'Eglise

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	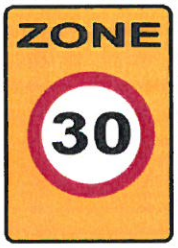

3 Moestroff (Méischtref)

Diekirch, route de (Tronçon A: voirie étatique N19)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/5/1	Interdiction de dépassement	- De la maison 13a jusqu'à la fin de l'agglomération, en direction de Bettendorf, dans les deux sens	19/10/2016	
3/3	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la rue des Vergers - A la hauteur de la maison 4 - A la hauteur de la maison 27c - A côté de la maison 14	19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/7/1	Arrêt d'autobus	- A l'intersection avec la rue des Vergers, des deux côtés - A l'intersection avec la rue de la Gare (CR357C), du côté impair - A la hauteur de la maison 27a, du côté pair - A la hauteur de la maison 12, du côté pair - A la hauteur de la maison 14, du côté impair	19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016	

3 Moestroff (Méischtref)

Diekirch, route de (Tronçon B: voirie communale)

Article	Libellé		Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles	-	Le chemin d'accès vers la maison 33, sur toute la longueur	19/10/2016	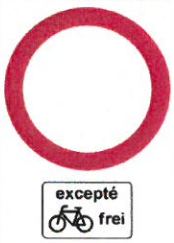
4/2	Arrêt	-	Le chemin d'accès vers la maison 33, à l'intersection avec la route de Diekirch (N19)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	-	Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

3 Moestroff (Méischtref)

Eglise, rue de l'

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/3	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- Sur le parking à la hauteur de l'aire de rebroussement, à côté de la maison 1 (1 emplacement)	19/10/2016	
5/2/4	Stationnement interdit certains jours	- Sur l'aire de rebroussement à côté de la maison 1 (jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 7h00 à 17h00)	19/10/2016	
5/5/1	Parking / Parking-relais	- Le parking à la hauteur de l'aire de rebroussement, à côté de la maison 1	19/10/2016	
5/7/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de l'ancienne école, du côté pair	19/10/2016	

6/1/1	Zone à 30 km/h	-	De la rue de la Gare jusqu'à l'aire de rebroussement "Kautlach"	19/10/2016

3 Moestroff (Méischtref)

Gare, rue de la (CR357C)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
3/3	Passage pour piétons	- A l'intersection avec la route de Diekirch (N19)	19/10/2016	
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la route de Diekirch (N19)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/1	Stationnement interdit	- Le tronçon entre les maisons 12 et 18, à l'intersection avec la rue de la Gare (CR357C), sur une longueur de 20 mètres, du côté Sud - Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016 19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- De la maison 2 jusqu'à la rue Im Wohweg	19/10/2016	

3 Moestroff (Méischtref)

Laach

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue de la Gare (CR357C)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/3	Stationnement interdit, excepté personnes handicapées	- Sur le parking à la hauteur du cimetière (1 emplacement)	19/10/2016	
5/5/1	Parking / Parking-relais	- Le parking à la hauteur du cimetière	19/10/2016	

3 Moestroff (Méischtref)

Laacheflouer, am

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et patins à roulettes	- Sur toute la longueur, excepté à l'intersection avec la rue Im Wohweg, sur une longueur de 20 mètres	19/10/2016	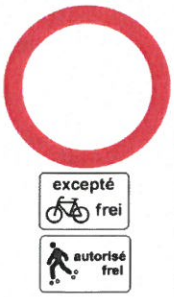
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- A l'intersection avec la rue Im Wohweg, sur une longueur de 20 mètres	19/10/2016	

3 Moestroff (Méischtref)

Vergers, rue des

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/6/1	Vitesse maximale autorisée	- Sur toute la longueur, dans les deux sens, 30 km/h	19/10/2016	
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la route de Diekirch (N19)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/3/1	Arrêt et stationnement interdits	- Sur l'aire de rebroussement à la fin de la rue	19/10/2016	

3 Moestroff (Méischtref)

Wohweg, im

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- Sur toute la longueur	19/10/2016	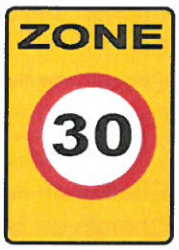

4 en dehors des localités

Chemin Am Elick à Bettendorf 91
Chemin An der Leechen (prolongement de la rue am Aal) à Gilsdorf 92
Chemin Bildgeshaff à Bettendorf 93
Chemin dans le prolongement de la rue am Bongert (vers Glécht) à Bettendorf 94
Chemin dans le prolongement de la rue de l'Eglise à Moestroff 95
Chemin dans le prolongement de la rue des Jardins à Gilsdorf 96
Chemin dans le prolongement de la rue Enner Owent à Bettendorf 97
Chemin dans le prolongement de la rue Freschegaass (partie Nord) à Bettendorf 98
Chemin dans le prolongement de la rue Freschegaass (partie Sud) à Bettendorf 99
Chemin dans le prolongement de la rue Roudebierg à Bettendorf 100
Chemin dans le prolongement de la rue um Treppchen à Bettendorf 101
Chemin dans le prolongement de la Schellecksgaass à Gilsdorf 102
Chemin de liaison entre Bettendorf et Gilsdorf (Chemin de fer désaffecté) 103
Chemin de liaison entre Bettendorf et Gilsdorf (Unter Schliederisch) 104
Chemin de liaison entre Bettendorf et Moestroff (Chemin de fer désaffecté) 105
Chemin de liaison entre le CR357 (Hirzenhaff) et Moestroff 106
Chemin de liaison entre le CR357 et Keiwelbaach ("Laanglousen") 107
Chemin de liaison Laach entre Bettendorf (Camping) et Moestroff (Cimetière) 108
Chemin Ennerfooss à Bettendorf 109
Chemin Faulert à Gilsdorf 110
Chemin Heed vers Schroedeschhaff 111
Chemin Kapendall à Moestroff 112
Chemin Kaulerwee à Bettendorf 113
Chemin Kuerdebësch à Seltz 114
Chemin Morgenflissen à Bettendorf 115
Chemin Rittwee (entre le Camping à Diekirch et le CR357) 116
Chemins adjacents à la N14 117
Chemins adjacents à la N19 118
Chemins adjacents au CR356 119
Chemins entre la rue am Aal à Gilsdorf et Broderbour (Scheed) 120
Chemin Stefgeswangert 121
Chemin Steinecker à Gilsdorf 122
Chemin Vapbour à Bettendorf 123
Chemin Vir der Héicht à Bettendorf 124
Chemin Welleschbaach à Bettendorf 125
Chemin Wohweg à Moestroff 126

4 en dehors des localités

Chemin Am Elick à Bettendorf

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin An der Leechen (prolongement de la rue am Aal) à Gilsdorf

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/3	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, tracteurs et machines automotrices	- Sur toute la longueur	19/10/2016	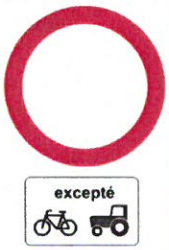
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/2/1	Stationnement interdit	- Sur l'aire de rebroussement à l'intersection avec la route de Broderbour (CR356)	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin Bildgeshaff à Bettendorf

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin dans le prolongement de la rue am Bongert (vers Glécht) à Bettendorf

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/4	Circulation interdite dans les deux sens, enneigement ou verglas	- Sur toute la longueur	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin dans le prolongement de la rue de l'Eglise à Moestroff

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et patins à roulettes	- Sur toute la longueur	19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec le chemin Wohweg	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin dans le prolongement de la rue des Jardins à Gilsdorf

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et patins à roulettes	- Sur toute la longueur	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin dans le prolongement de la rue Enner Owent à Bettendorf

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin dans le prolongement de la rue Freschegaass (partie Nord) à Bettendorf

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin dans le prolongement de la rue Freschegaass (partie Sud) à Bettendorf

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin dans le prolongement de la rue Roudebierg à Bettendorf

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin dans le prolongement de la rue um Treppchen à Bettendorf

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin dans le prolongement de la Schellecksgaass à Gilsdorf

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/4	Circulation interdite dans les deux sens, enneigement ou verglas	- Sur toute la longueur	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin de liaison entre Bettendorf et Gilsdorf (Chemin de fer désaffecté)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et patins à roulettes	- Sur toute la longueur	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin de liaison entre Bettendorf et Gilsdorf (Unter Schliederisch)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/3	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, tracteurs, machines automotrices et patins à roulettes	- Sur toute la longueur	19/10/2016	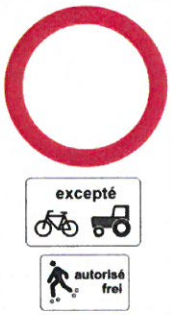
2/2/4	Circulation interdite dans les deux sens, enneigement ou verglas	- Sur toute la longueur	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin de liaison entre Bettendorf et Moestroff (Chemin de fer désaffecté)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et patins à roulettes	- Du chemin "Laach" jusqu'à la rue "Am Laacheflouer" à Moestroff	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin de liaison entre le CR357 (Hirzenhaff) et Moestroff

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/4	Circulation interdite dans les deux sens, enneigement ou verglas	- Sur toute la longueur	19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec le CR357	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
6/1/1	Zone à 30 km/h	- A l'intersection avec la rue Im Wohweg, sur une longueur de 20 mètres	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin de liaison entre le CR357 et Keiwelbaach ("Laanglousen")

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/3	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, tracteurs et machines automotrices	- De l'intersection avec le chemin Heed vers Schroedeschhaff jusqu'au CR358	19/10/2016	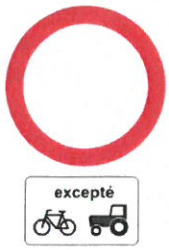
2/2/4	Circulation interdite dans les deux sens, enneigement ou verglas	- De l'intersection avec le chemin Heed vers Schroedeschhaff jusqu'au CR358	19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec le CR357	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin de liaison Laach entre Bettendorf (Camping) et Moestroff (Cimetière)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et patins à roulettes	- Sur toute la longueur	19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec la rue de la Gare à Bettendorf	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin Ennerfooss à Bettendorf

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin Faulert à Gilsdorf

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin Heed vers Schroedeschhaff

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin Kapendall à Moestroff

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles	- Sur toute la longueur	19/10/2016	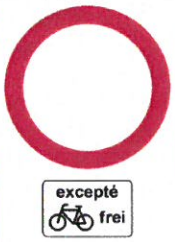
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec la route de Diekirch (N19)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin Kaulerwee à Bettendorf

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec le chemin de liaison entre Gilsdorf et Bettendorf (Schlidderisch)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin Kuerdebësch à Seltz

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec le CR354	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin Morgenflissen à Bettendorf

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/4	Circulation interdite dans les deux sens, enneigement ou verglas	- De la rue Am Elick jusqu'à la ferme Morgenflissen	19/10/2016	
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Sur toute la longueur	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin Rittwee (entre le Camping à Diekirch et le CR357)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et patins à roulettes	- Sur toute la longueur	19/10/2016	
4/2	Arrêt	- A l'intersection avec le CR357	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemins adjacents à la N14

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/3	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles, tracteurs et machines automotrices	- Le chemin de liaison avec la rue um Knaeppchen à Gilsdorf, sur toute la longueur	19/10/2016	
2/2/4	Circulation interdite dans les deux sens, enneigement ou verglas	- Le chemin de liaison avec la rue um Knaeppchen à Gilsdorf, sur toute la longueur	19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- Le chemin vers Tschiddeschmillen, à l'intersection avec la N14 - Le chemin vers Mouschbierg, à l'intersection avec la N14 - Le chemin Gründchen, à l'intersection avec la N14	19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur tous les chemins adjacents, sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	
5/7/1	Arrêt d'autobus	- A la hauteur de la ferme Mouschbierg - A la hauteur de la ferme Clemenshaff	19/10/2016 19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemins adjacents à la N19

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/3/1	Accès interdit aux camions, excepté riverains et fournisseurs	- Le chemin "Auf dem neuen Weg", sur toute la longueur, dans les deux sens	19/10/2016	
2/4/1	Interdiction de tourner à droite	- Dans le chemin de liaison entre la N19 et la rue du Château, en provenance de l'aire de repos, à droite	19/10/2016	
4/1	Cédez le passage	- Le chemin dans le prolongement de la rue du Château, à l'intersection avec la N19 - Le chemin Heicheler Bierg, à l'intersection avec la N19 - Le chemin "Auf dem neuen Weg", à l'intersection avec la N19	19/10/2016 19/10/2016 19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur tous les chemins adjacents, sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemins adjacents au CR356

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- Le chemin Auf dem Wohweg, à l'intersection avec le CR356	19/10/2016	
		- Le chemin à côté de la maison 2A (Broderbour), à l'intersection avec le CR356	19/10/2016	
		- Le chemin en face de la maison 2 (Broderbour), à l'intersection avec le CR356	19/10/2016	
		- Le chemin Minesknaeppchen, à l'intersection avec le CR356	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur tous les chemins adjacents, sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemins entre la rue am Aal à Gilsdorf et Broderbour (Scheed)

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur tous les chemins, sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin Stefgeswangert

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec le CR357	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin Steinecker à Gilsdorf

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/4	Circulation interdite dans les deux sens, enneigement ou verglas	- Sur toute la longueur	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin Vapbour à Bettendorf

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
4/1	Cédez le passage	- A l'intersection avec le chemin de liaison entre Gilsdorf et Bettendorf (Schlidderisch)	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin Vir der Héicht à Bettendorf

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin Welleschbaach à Bettendorf

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	

4 en dehors des localités

Chemin Wohweg à Moestroff

Article	Libellé	Situation	Vote C.C. Appr.	Signal
2/2/2	Circulation interdite dans les deux sens, excepté cycles et patins à roulettes	- Sur toute la longueur	19/10/2016	
5/1/1	Stationnement et parcage, disposition générale >48h	- Sur toute la longueur, des deux côtés	19/10/2016	